

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 34**  
**Présents : 25**  
**Votants : 29**

N° ordre : DE-24-77

N° ordre dans la séance :  
DE-17122024-06

Date de la convocation :  
11/12/2024

Date de la publication :

**SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur FELCI Claude.

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Marie-Françoise SONZOGNI, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

**Absents excusés** : Monsieur ANDRE-MASSE Franck, Mélisande MACONE (procuration à Éric BONNET), Céline LE CERF (procuration à Isabelle MORLOTTI), Marc MEO (procuration à Frédéric DI PAOLO), Thierry DEHAY (procuration à Jean-Marc DUPONT), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Christelle MARCHAND, Dominique SCALMANA, Katerina CHAPMAN

**Secrétaire de séance** : Déborah GLEYZE

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur David TREBOZ, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que le comptable public propose d'admettre en non-valeur la liste ci-jointe de créances.

Cette liste correspond à :

- 2496,89 € de créances irrécouvrables.
- 1120,00 € de créances éteintes (1470,00 € moins 350 € de caution du magasin Fleurs du Colombier au titre de l'ancienne gérante, qui ne sera pas reversée).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Admet en non-valeur les créances proposées par le comptable public pour un montant total de 3616,89 €.**
- **Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits, d'une part, au compte 6541 du budget général pour un montant de 2496,89 €, d'autre part, au compte 6542 pour un montant de 1120,00 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance  
**Déborah GLEYZE**



Le Maire  
**Franck ANDRE MASSE**

